

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: [2]: Obligation de servir

Artikel: Obligation de servir : interview
Autor: Chappelet, Jean-Loup
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Administration

Obligation de servir, interview

Jean-Loup Chappelet

Directeur de l'Institut des hautes études en administration publique IDHEAP

La sécurité en Suisse est-elle selon vous une affaire publique, au sens monopole public, ou doit-elle être outsourcée ?

La sécurité est bien sûr pour moi une affaire publique qui doit faire l'objet de politiques publiques à long terme et d'un management opérationnel au quotidien. Depuis quelques années on a vu les Etats-unis «privatiser» la guerre, notamment en Irak et en Afghanistan, en faisant intervenir de plus en plus de sociétés privées à la place de l'armée américaine. Je trouve cette tendance dangereuse. De même, il vaut mieux selon moi donner plus de moyens à la police plutôt que de recruter systématiquement des agences de sécurité.

Le personnel de l'administration publique peut-il participer à l'effort de la sécurité publique dans le cadre d'un service de milice ?

Pourquoi pas? Si les places qu'occupent ces personnes ne sont pas importantes pour la sécurité au sens large. Par contre, des pompiers (souvent de milice) ou des infirmiers par exemple devraient pouvoir rester à leur place de travail habituelle.

Inversement, s'il n'est pas militaire, quel est le rôle des fonctionnaires dans le travail de la sécurité publique de l'Etat ?

La notion de sécurité de l'Etat doit être prise au sens large. Elle concerne bien sûr l'armée et les forces de police aux différents niveaux, mais aussi des secteurs vitaux pour le fonctionnement du pays comme les transports ferroviaires et aériens, les réseaux d'énergie et de télécommunication, le système financier et informationnel. Aujourd'hui, la menace a considérablement évolué. Le terrorisme ou les cyberguerres sont certainement plus probables en Europe que les conflits traditionnels. De ce point de vue, les agents de l'Etat et des entreprises publiques peuvent, selon leurs fonctions, jouer un rôle très important dans la

sécurité publique. Je pense par exemple aux personnes qui travaillent dans la centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI à la Confédération ou aux douaniers et garde-frontières.

Quel modèle de service voyez-vous pour la Suisse ?

C'est une très vaste question qui nécessite des discussions politiques approfondies et éventuellement des changements législatifs. Il semble que le système actuel arrive au bout de ses possibilités et qu'il faudrait donc le réformer. Je serais partisan d'une rénovation en profondeur du système de milice qui devrait être maintenu mais adapté aux évolutions importantes du paysage de la sécurité en Europe et dans le monde. Par exemple, certains informaticiens pourraient avoir un service adapté pour contribuer à la cybersécurité du pays.

J.L.C.

Nom : Chappelet

Prénom : Jean-Loup

Age : 58 ans

Profession : Professeur, directeur de l'IDHEAP

Dernier diplôme obtenu : Doctorat

Grade militaire : soldat (dans l'armée française car j'étais français au moment du service militaire)